Intervention Philippe-Armand MARTIN
Député de la Marne, coprésident de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV)
Strasbourg, mars 2006

La précédente OCM :

Conditions : l'Europe n'était pas en crise. Certaines régions avaient subi la sécheresse installant une sorte de pénurie (Espagne).
Les pays tiers producteurs n'étaient pas offensifs comme aujourd'hui ou commençaient seulement à planter démesurément ou d'autres pays déjà producteurs comme la Californie subissaient le phylloxéra.

Points forts de la précédente OCM :

1) Mise en place d'outils de gestion ;
- reconnaissance des interprofessions qui permettent de réguler les marchés.
- Limitation de pratiques œnologiques permettant une meilleure reconnaissance des vins comme produits agricole et non industriels.
- Statut quo sur la chaptalisation en respectant les méthodes traditionnelles (enrichissement par sucre en MC)

2) Instruments de régulation en cas d'offres importantes :
- Une production basée sur le marché et non l'inverse comme l'avait souhaité la commission.

3) Gestion du potentiel :
- limitation des plantations basées sur le marché (avec un maximum de 2% l'an)
- mise en place de la distillation de crise
- aides à l'arrachage et à la restructuration
- aides pour la communication

Pourquoi cette réforme de l' OCM aujourd'hui ?

Elle est urgente. La crise viticole s'est installée.

Pourquoi ?
-le contexte a changé
-les modes de consommation ont changé (le vin n'est plus un produit de consommation quotidienne mais plus festif)

-le développement des pays tiers producteurs est important et leur communication musclée sur notre espace européen mais aussi dans le monde entier où nous perdons des marchés.
-la qualité de leur vin a évolué
-les récoltes européennes sont plus que satisfaisantes actuellement

Aussi, les principaux outils de la précédente OCM mis en place n'ont plus leur efficacité.

La conjoncture actuelle nous impose une autre approche de la viticulture européenne (un plan stratégique de développement pour le vin est indispensable). Nous devons adapter nos outils de gestion et en apporter d'autres.

A ce sujet, un séminaire a eu lieu le 16 février 2006 à Bruxelles à l'initiative de la commission européenne regroupant tous les acteurs de la filière viticole.
Ses conclusions incitent à garder une OCM mais en réformant sur certains points qui rejoignent mes souhaits :

1) Afin de mieux appréhender les problèmes, il faudrait dans chaque état membre définir des bassins de productions (par spécificité), gérés par un organisme professionnel.

2) Pour les pratiques œnologiques, donner aux états membres la possibilité de définir deux catégories :
a- produits de terroirs (AOC…) de grande qualité, traditionnels (adoptant des pratiques bien spécifiques et limités)
b- pour les autres vins, afin d'affronter la concurrence des pays tiers, relâcher la réglementations des pratiques œnologiques (produits de marque).

3) En matière de mécanismes de marchés : Afin d'éviter trop d'excédents la distillation de crise (financée) devra faire place à une distillation obligatoire, préventive (incitant ainsi chaque bassin de production à produire en fonction du marché).

<u>Promotion</u> :

Mobiliser les moyens vers la valorisation de l'offre. Aujourd'hui, l'Europe consacre 340 millions d'euros à la distillation des produits et seulement 12 millions à la promotion.

Il faut consacrer plus de moyens à la promotion, à la communication, à l'export et moins à une politique de repli par distillation.
Il faut également maintenir une politique d'aides à l'arrachage pour ceux qui le souhaitent.

Sur les messages sanitaires

Adapter une politique de l'information sur le vin, d'une consommation modérée, en respectant les impératifs de santé.
Ne plus diaboliser le vin comme on le voit dans certaines campagnes du ministère de la santé ou de la prévention routière (c'est pourquoi nous lançons le Conseil de Modération et de Prévention en France).

Ne croyez-vous pas, Madame la Présidente, que rapidement dans chaque état producteur de vin devrait être effectué par chaque parlement un rapport d'information sur la crise viticole, ou l'état de santé de la viticulture (pour ceux qui ne seraient pas en crise), afin d'avoir une évaluation ou un état des lieux pour mieux appréhender le dossier de réforme de l'OCM que vous allez être amené à effectuer dans les prochains jours ?